
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°2

15 octobre 2020

Membres élu.e.s présent.e.s : Alexis AVDEEFF, David BODET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Matthieu DENIS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Laurian FONTAINE, Anthony GAGNAIRE-CIROT, Alice GRELIER, Aymeric HENAULT, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Véronique MEYER, Jean PYLOUSTER

Membres élu.e.s excusé.e.s : Sébastien AUBINEAU, Marlène BELLY, Gwendolynn CHEVRIER, Yannis DELMAS, Gilles MARMASSE, Cécile VOYER

Absent.e.s ayant donné procuration : Gwendolynn CHEVRIER à Florian DUPERRE, Héroïse MOREL à Anne JOLLET, Gilles MARMASSE à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Cécile VOYER à Emilie KURDZIEL

Membres invité.e.s présent.e.s : Claire BEAUSSE, Olivier CLOCHARD, Marina DINET-DUMAS, Jean-Pierre ESCRIVA, Catherine ESNARD, Arnaud FRANCOIS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, Armelle JACQUEMOT, Pierre KAMDEM, Eric MARCEAU, Adelina MIRANDA, Christian PAPINOT, Nicolas VIBERT, Jean-Louis YENGUE

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Emmanuel BABBI, Marie-José GRIHOM, Philippe MAINTEROT, Héroïse MOREL

1. Approbation du PV du 17/10/2020

Un ajout est demandé par M. Yengué concernant le projet de convention concernant la Licence professionnelle Agronomie avec l'Université des Antilles : ce sont quatre voyages financés qui sont prévus en Guadeloupe.

Adoption à l'unanimité moins 2 abstentions.

2. Point étudiant.e.s

Le nouveau site internet de l'UFR est beaucoup plus harmonieux. Les félicitations à toutes celles et ceux qui sont impliqué.e.s dans sa création.

Le directeur rappelle que des élections vont avoir lieu le 20 octobre prochain pour le renouvellement des conseils centraux : Conseil d'Administration, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, et Commission Recherche. Il demande aux collègues enseignant.e.s de rappeler aux étudiant.e.s l'importance d'aller voter.

3. Point BIATSS

Les élu.e.s ont tenu une réunion avec le personnel. L'un des points abordés a été la réorganisation du service scolarité. Des secrétaires de départements ont été intégrées à ce service. Il y a un manque de formation ou de supports méthodologiques pour ces personnels. Le point positif de cette réorganisation est que désormais il y a continuité des services, il est toujours possible de contacter quelqu'un alors que ce n'était pas le cas auparavant.

4. Situation sanitaire

L'université reste à un niveau d'alerte 1, l'enseignement en présentiel en respectant les gestes barrière est donc toujours la règle. Les enseignant.e.s doivent continuer à rappeler ces gestes et leur importance aux étudiant.e.s. Une nouvelle signalisation a été mise en place pour limiter les regroupements dans les zones de passage pour fumer, boire et manger. Nous savons que les risques de contamination à la COVID sont maximaux pendant les temps de pause et les repas lorsque les masques sont ôtés, plus que pendant les cours.

L'UFR SHA connaît peu de cas de la COVID que ce soit chez les étudiant.e.s ou chez les personnels.

Le ministère a mis en place une nouvelle procédure en cas de passage du département au stade d'alerte renforcée avec un passage à l'enseignement hybride obligatoire. Cet enseignement hybride signifie qu'il faudra diminuer de moitié les capacités d'accueil des salles de cours et donc peut-être diviser de moitié les effectifs d'étudiant.e.s. Les enseignant.e.s ont été sollicité.e.s pour se préparer à cette éventualité. Les informations remontées aux assesseurs à la formation ont été compilées. Chaque département est prêt et a également rédigé un courriel d'information aux étudiant.e.s pour envoi immédiat en cas de nécessité.

Un point a également été fait sur les enseignements déjà passés en distanciel qui ont permis de libérer des salles de cours qui peuvent éventuellement être utilisées par d'autres enseignant.e.s pour donner un cours dans deux salles en simultanée.

A noter qu'il reste des problèmes techniques avec les plateformes UPédago et Webex. Cela a été signalé à I-médias.

En ce qui concerne les équipements sanitaires :

Les marquages au sol prévus ont tous été réalisés.

La distribution des 3 masques en tissu supplémentaires aux personnels débutera en début de semaine suivante (les personnels vacataires peuvent toujours retirer des masques jetables aux accueils de l'UFR).

Quelques bornes de gel hydroalcoolique sont toujours en attente de livraison.

Les installations pour les cours hybrides dans les grandes salles se terminent.

Pour les manifestations avec consommation de boissons/nourriture, il faut prévoir 4m2 par personne en respectant un plafond de 50% des capacités en places assises de la salle. Des petites bornes de gel hydroalcoolique sont disponibles et à retirer auprès du service logistique. Un formulaire spécifique est à déposer auprès de la DGS.

La direction a récemment appris que des enseignant.e.s-chercheur.se.s utilisent leur propre matériel informatique pour le travail à domicile. Une enquête va être lancée par le service informatique pour recenser les différents besoins des départements et laboratoires. Si ces derniers n'ont pas les moyens de financer les achats nécessaires, alors il faudra collectivement mettre en place un plan de financement étalé dans le temps.

Des étudiant.e.s ont demandé à leur professeur comment intervenir dans la désinfection des salles de cours entre deux cours pour soulager les équipes logistiques.

Le protocole de l'Université de Poitiers n'inclut pas le nettoyage des salles entre chaque cours, mais seulement une fois par jour. L'UFR SHA ne peut pas prendre des mesures différentes car il ne faut pas de traitement différencié entre les composantes. Par contre, les étudiant.e.s sont sollicité.e.s dans les salles informatique pour utiliser le gel hydroalcoolique à l'entrée des salles et des lingettes pour la désinfection du matériel (claviers et souris).

Il est rappelé qu'à ce jour les scientifiques s'accordent à dire que la principale voie de transmission de la COVID est aérienne.

5. Décisions de la Commission de la Formation du 8 octobre 2020

La direction rappelle que selon les nouveaux statuts de l'UFR, la Commission de la Formation est maintenant un organe décisionnel qui peut prendre des décisions en amont du Conseil d'UFR.

Gestion des absences en période COVID

Extrait de la fiche de la DGSIP sur la rentrée 2020 actualisée le 26/09 :

« Il est donc demandé aux établissements de neutraliser les absences pour cause d'isolement et de n'en tirer aucune conséquence sur le terrain de la sanction ou de la défaillance de l'étudiant. »

Les étudiant.e.s ayant été absent.e.s avec justificatif à une épreuve de contrôle continu bénéficient d'une épreuve de substitution. En période COVID, des étudiant.e.s peuvent décider de ne pas assister aux cours car il.elle.s s'estiment en position de vulnérabilité ou parce qu'il.elle.s sont contaminé.e.s ou cas contact, et ne pourront pas toujours produire de justificatifs d'absence.

Il a donc été décidé de continuer à recueillir les justificatifs d'absence lors des contrôles continus, mais ils ne seront pas systématiquement pointés par les services de scolarité. Cela entraînera la convocation aux épreuves de substitution de l'ensemble des promotions avec la mention que « cela ne concerne que les étudiant.e.s absent.e.s au

contrôle continu ». Les étudiant.e.s dont les absences seront injustifiées (ABI) pourront ainsi se présenter aux épreuves de substitution. Du fait de l'inclusion de ces ABI, davantage d'étudiant.e.s vont se présenter à ces épreuves. Contrairement aux années passées où les absences étaient recensées, les enseignant.e.s ne sauront pas précisément combien d'étudiant.e.s se présenteront aux épreuves et il faudra également prévoir des épreuves pour toutes les matières. La majorité de ces épreuves a lieu en semaine 13. Du fait de leur grand nombre et peut-être d'une difficulté à trouver des salles libres car des cours sont également rattrapés cette semaine-là et pour ne pas surcharger les étudiant.e.s, il faudra anticiper ces épreuves en les plaçant éventuellement sur d'autres semaines que la semaine 13 ou en diversifiant le type d'épreuves (oraux, dossiers ...).

Ceci vaut pour l'ensemble des licences de l'UFR. Les masters peuvent être traités de manière plus individualisée.

Modification des PPPE - en phase expérimentale pour 2020-2021

Votée à l'unanimité par la Commission de la Formation.

Une modification était nécessaire car il y avait un désintérêt visible de certain.e.s étudiant.e.s et une résistance de quelques enseignant.e.s. Cela a coïncidé avec la redéfinition des missions du service InseRCom, notamment pour le volet insertion. Ce n'est pas le cœur de métier d'un service administratif que de réaliser des cours comme c'était le cas jusqu'à présent avec plus de 90 heures d'enseignements en présentiel assurées. InseRCom va donc se recentrer sur l'accueil individualisé des étudiant.e.s sur la base du volontariat. Cependant, une heure de supports sur UPédago a été créée avec un QCM qui peut valoir pour quitus présence. Les départements pourront donc se servir de ces supports s'ils le souhaitent. Les référent.e.s insertion peuvent aussi choisir de faire intervenir des vacataires ou des enseignant.e.s-chercheur.e.s pour des cours en présentiel avec des thématiques différentes. Une réunion est prévue avec les référent.e.s insertion et Sofia Veloso, responsable du service InseRCom.

InseRCom assurera toujours des ateliers :

pour les L2 : 1h – toutes filières confondues - non obligatoire sur inscription

pour les M1 : 2h – par filière – obligatoire

pour les M2 Psychologie : 1h - non obligatoire – sur inscription

et organisera toujours le Forum des Métiers et le Salon des Masters.

Il faut noter qu'avec cette modification, l'UFR réaménage le cadrage qui lui avait été imposé.

6. Information Recherche : budget 2021 des laboratoires

L'assesseure à la recherche, Nadine Dieudonné-Glad a souhaité faire un historique des différentes décisions prises par la commission recherche de l'Université de Poitiers concernant les budgets des laboratoires.

Le 11 octobre 2018, un premier cadrage a été fait par Serge Huberson avec des coefficients cibles en fonction de la nature des laboratoires : coefficient 1 pour les Equipes d'Accueil et 1.5 pour les Unités Mixtes de Recherche en SHS. En 2018, le calcul de la dotation de base était de 1782€/EA et de 2672€/UMR.

Le 21 février 2019, il a été décidé la reconduction des dotations pour 2019 de manière identique à 2018. Il a également été approuvé « à l'unanimité la proposition de porter l'effort de relèvement des dotations sur le secteur SHES pour atteindre la cible de 2000€ par enseignant chercheur ».

Dans aucun compte-rendu de la commission depuis, le sujet des dotations des laboratoires n'a été abordé. Aucune décision n'est mentionnée pour 2020, ni pour 2021 (le dernier compte rendu sur l'intranet datant de janvier 2020).

Dans un échange de courriels avec Nadine Dieudonné-Glad, le vice-président recherche explique que pour les laboratoires de l'UFR SHA la dotation forfaitaire est de 2000€ pour les ex. EA et 2500€ pour les UMR. Comme les années passées, il est tenu compte des aspects mutualisés soit 412€ par enseignant.e-chercheur.r.se. Pour cette année, un ajustement du nombre d'enseignant.e.s-chercheur.r.se.s a été effectué ramenant ce nombre de 177, qui était basé sur les dossiers HCERES, à 159 correspondant aux déclarations des directions de laboratoires. Ceci amènerait une baisse de dotation de 29000€, mais seule une baisse de 8000€ a été retenue.

Si on calcule la dotation par titulaire théorique de cette année : $2000€ - 412€ = 1588€$ ou $2500€ - 412€ = 2088€$, alors la dotation réelle est largement inférieure (cf. le tableau ci-dessous). Cela s'explique par le fait que ces sommes de 2000€ et 2500€ restent des objectifs à atteindre, loin de la réalité.

TOTAL

	nombre de membres titulaires UP	budget 2021	budget / titulaire	variation budget par EC	budget 2020	nombre de membres titulaires UP	budget / titulaire
CESCM	17	48000	2824	—	49000	17	2882
CERCA	43,5	81000	1862		80000	39	2051
MIGRINTER	10	35000	3500		41000	15	2733
MAPP	8	10080	1260	—	10080	8	1260
CRIHAM	26	33000	1269	—	32720	26	1258
RURALITES	11	14000	1273		17500	11	1591
HERMA	11	17600	1600	—	17600	11	1600
GRESKO	19	24500	1289		23500	22	1068
Eq. CAPS	9	14000	1556		14000	8	1750
		277180			285400	157	
objectif : UMR 2500/ EC ; EA : 2000/EC Objectif après prélèvement : UMR 2088 /EC ; EA 1588/EC							

N.B. : Les 3 premiers laboratoires listés sont des UMR et les 6 suivants des ex-Equipes d'Accueil

— stable | diminution | augmentation

On peut constater qu'un rattrapage avait été amorcé l'an dernier, mais qu'il n'a pas continué cette année. On peut aussi constater qu'avec un même nombre stable d'enseignant.e.s-chercheur.r.se.s, 2 laboratoires tels que RURALITES et HERMA peuvent avoir des différences de budget qui ne s'expliquent pas. La baisse de dotation à l'échelle de l'UFR s'explique, mais pas au niveau de chaque laboratoire.

Le laboratoire GRESKO précise que le chiffre de 19 enseignant.e.s-chercheur.r.se.s renseigné pour 2021 est erroné. La liste nominative de l'équipe a été envoyée à l'UP et comprenait bien 22 noms comme pour cette année. Il y a donc un manque de 3 chercheur.r.se.s pour le laboratoire.

Le laboratoire RURALITES enregistre une perte de 3500€ mais avec des charges fixes qui restent les mêmes. Le laboratoire peut se féliciter d'être partenaire de 5 projets Nouvelle-Aquitaine. Cependant le cumul de toutes les sommes qui doivent être honorées atteint déjà 30-40% du budget. Il est probable que l'an prochain il sera impossible de répondre aux Appels à Projets de la région.

Lors du dernier conseil, l'UFR se félicitait de la réussite aux AAP de la région, mais ces projets représentent plus de travail en fonctionnement au niveau financier car il s'agit de petites sommes. Du personnel en appui a été réclamé et refusé par l'UP. La réponse apportée est de limiter ses dépôts de projets en fonction de ses ressources humaines à disposition.

Pendant le confinement, un appel d'offre avait été lancé par l'UP pour connaître les besoins en PC portables pour le télétravail pour le personnel BIATSS. Les laboratoires ont cru à une prise en charge financière de l'UP, or ils ont été facturés pour ces achats. La proposition de l'UFR de lancer un plan de financement pour des achats informatiques pour les enseignant.e.s-chercheur.r.se.s est donc la bienvenue pour les laboratoires.

Au vu de la situation sanitaire qui a provoqué la fermeture des universités au printemps dernier, les laboratoires ont demandé à l'UP le report des crédits sur l'année 2021 (via prélèvement sur fond de roulement). Cela a été refusé au motif que c'était une décision du Ministère des Finances. Cependant, on apprend par ailleurs que les universités de Limoges et Tours ont pu programmer de tels reports.

Les colloques non tenus cette année et bénéficiant de l'argent de l'université vont être reportés l'an prochain et seront en tête de liste des colloques éligibles pour 2021 pour leur financement. Il reste à savoir si le budget total de 2021 sera augmenté. Le cas échéant, les colloques de 2020 seraient financés à la place de ceux de 2021 et diminueraient le nombre de ces derniers.

Cette fin d'année, il n'y aura pas d'appel pour l'aide à la publication d'ouvrages. L'enveloppe recherche mutualisée entre laboratoires a été neutralisée. Chaque laboratoire prend en charge de manière autonome. Pour le calcul en 2021, 2020 sera considérée comme une année blanche.

7. Poursuite de la mise en œuvre des nouveaux statuts

Le collège des 8 personnalités extérieures qui ont un droit de vote au conseil doit être complété. Chaque entité a été sollicitée au mois de juillet dernier pour nommer un représentant. A ce jour :

- L'Espace Mendès France a nommé Mme Héloïse Morel.
- Le syndicat des psychologues est toujours représenté par M. Jean-Marie Lecointre (retraité depuis cette année) qui aimerait passer la main.
- Grand Poitiers a nommé M. Antoine Sureaud.
- Il reste à confirmer M. Henri Colin pour le conseil départemental de la Vienne.
- N'ont pas donné de réponse : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et l'union patronale de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Les cinq organisations syndicales représentatives des salarié.e.s ont été contactées. Trois ont proposé un.e candidat.e. Le Conseil doit maintenant élire un.e représentant.e parmi ces 3 personnes : Mme Léontine Abba pour la CGT, M. Vincent Alves De Souza pour la CFDT ou M. Alain Barreau pour FO. Des renseignements sur les parcours des deux premiers candidats ont été préalablement communiqués aux membres du conseil, le troisième laissant sa place s'il y a d'autres candidatures.

Vote : 4 voix pour M. Vincent Alves De Souza et 19 voix pour Mme Léontine Abba qui est donc élue au collège des personnalités extérieures.

Représentation des différents collèges aux commissions

Selon l'article 20 des statuts de l'UFR, la commission culture et vie associative « *comprend un.e représentant.e de chaque collège du conseil d'UFR* ». Selon l'article 21, il en est de même pour la commission des finances. Or, à ce jour, les collèges A et B n'ont pas fait connaître ces représentant.e.s. Il faut donc qu'ils nomment ces représentant.e.s et les communiquent au secrétariat de direction.

Pour le collège B, Mathilde Carrive se propose pour la commission culture et vie associative et Emilie Kurdziel pour la commission des finances.

Les collègues du collège A seront activement sollicité.e.s.

8. Prospective sur la politique de l'UFR

Cette partie du conseil se veut être un moment de réflexion commune sur trois sujets de la politique de l'UFR.

Politique d'accueil des néo-bachelier.e.s et des diplômé.e.s de Licence – Capacités L1 et M1

Lors du dernier conseil, les capacités d'accueil en L1 et M1 ont été votées. Le département de Philosophie a demandé une légère augmentation de sa capacité d'accueil en L1 pour ne pas se retrouver en tension. A l'inverse, le département de Psychologie souhaitait diminuer sa capacité d'accueil en L1 alors qu'elle est calibrée dans l'objectif d'accueillir tou.te.s les candidat.e.s issu.e.s de l'académie de Poitiers, Limoges incluse. Le directeur du département de Psychologie souligne qu'à chaque fois que ce sujet est abordé lors de réunions du département, cela mène à de longs débats moraux et à un vote toujours très serré. La difficulté est de considérer la réalité du problème de cohorte trop importante versus la mission de service public. Un choix impossible doit être fait : décider de rester fidèle à cette mission en accueillant le plus grand nombre, mais tout en dégradant les conditions d'études et d'enseignement. Car s'il y a toujours plus d'étudiant.e.s, les moyens, eux, n'augmentent pas. Il est reconnu que la première année d'université a sa place dans un équilibre global. Elle peut être le moment de mûrir son projet, de se réorienter. Cela peut être un moment d'attente avant d'entrer dans des filières plus sélectives. Il est donc important d'accueillir tout le monde à l'université. Or les politiques, comme pour l'hôpital, diminuent les moyens de l'enseignement supérieur et l'obligent à se rationner. Il y a des manques en personnels et en heures qui réduisent le suivi personnalisé des étudiant.e.s ou obligent à embaucher des étudiant.e.s pour ces missions. Les travaux dirigés se font avec des groupes de 30-40 étudiant.e.s. Avec des moyens supplémentaires les groupes pourraient être de 10-15 étudiant.e.s comme dans certaines écoles privées et plus de TD pourraient être organisés, et alors le niveau d'enseignement serait bien supérieur. Jusqu'à présent il est demandé de compenser la perte de moyens en travaillant plus pour travailler mieux, mais il y a un vrai besoin de recruter des enseignant.e.s-chercheur.se.s, et, pour cela, il faut réclamer plus de moyens.

Ou une mesure radicale doit-elle être prise ? Faut-il faire le raisonnement inverse et partir des moyens attribués pour déterminer le nombre d'étudiant.e.s à accueillir dans de bonnes conditions ? Un tirage au sort pourrait alors être instauré pour sélectionner les étudiant.e.s. Ce serait une mesure choc pour alerter l'opinion publique et dénoncer le manque de moyens.

Parcoursup dans sa première version était une sorte de tirage au sort pour les universités/facultés où les capacités d'accueil étaient basses. Un des inconvénients de Parcoursup est de s'appliquer à toutes les filières alors qu'en réalité seules quelques-unes sont en

tension. Pour cette année universitaire, des étudiant.e.s n'ont pu être accepté.e.s en Psychologie malgré la volonté politique de l'UFR SHA d'accueillir tous les étudiant.e.s, c'est donc qu'il y a eu une sélection. Ces critères de sélection ne sont pas connus. Par ailleurs, la présidence de l'université avait demandé de repréciser les critères pour Parcoursup, par exemple : demander aux bachelier.e.s d'avoir de bonnes notes en histoire et en français pour postuler en filière Histoire. La plupart des enseignant.e.s ont décidé de laisser des critères plus souples.

Est-ce la mission de l'université d'accueillir tous les publics ? La question se pose pour les bachelier.e.s technologiques qui connaissent un fort taux d'échec dans les filières générales par la suite. L'enseignement dans les filières technologiques a été allégé au fil des années. Le niveau en langue française de ces bachelier.e.s est insuffisant. Par le passé, des solutions ont été expérimentées. Une UE de Français a été mise en place en première année pour finalement être abandonnée car les progrès des étudiant.e.s n'étaient pas tangibles. Une autre expérience avait été tentée avec des enseignant.e.s du secondaire qui avaient été recruté.e.s pour donner des cours de français. Cela a aussi été abandonné. Il existe aujourd'hui la certification Voltaire : c'est un examen créé en 2010 qui évalue la maîtrise de l'orthographe française en s'appuyant sur un programme d'entraînement payant. Cela pourrait s'avérer être une solution coûteuse. Il pourrait être envisagé de proposer une année supplémentaire d'études en langue française pour une remise à niveau. Cependant on peut argumenter que si les étudiant.e.s choisissent de suivre des études universitaires, c'est pour leur spécificité. Ils.elles sont à l'université pour apprendre une matière qu'ils.elles ont choisi. Alors la remise à niveau en langue française doit se faire en passant par d'autres matières. L'orthographe peut s'apprendre en étudiant l'histoire par exemple, et s'exprimer, en faisant des exposés. Des cours de méthodologie de travail existent déjà pour la prise de notes et la dissertation notamment. Les bachelier.e.s technologiques sont très demandeurs de ces cours. Le tutorat et le dispositif enseignant.e référent.e ont été mis en place pour tou.te.s les étudiant.e.s pour les guider dans l'apprentissage de l'autonomie car la grande différence entre le lycée et l'université est l'autonomie requise. Un bilan portant sur l'efficacité et la satisfaction concernant ces dispositifs devra être fait au sein même de l'UFR pour décider de leur reconduction voire de leur développement.

Le nouveau baccalauréat pourrait aussi changer la donne. Les filières ont été supprimées au profit de spécialités pour éviter la hiérarchisation. Cependant les premières conclusions disent que c'est un échec et que les écarts entre les types de formation ont, au contraire, été creusés.

Qu'en est-il des portails ? Ils ont existé il y a quelques années avant d'être abandonnés car jugés inutiles. Ils sont de retour depuis la nouvelle offre de formation où ils ont été imposés. Dans la pratique, les étudiant.e.s ne veulent en majorité pas d'une double discipline et ceux.celles qui se voient refuser l'accès à leur premier choix au premier semestre se réorientent au second semestre. Les portails ne permettent pas, comme cela avait été prévu, une réelle réorientation au 2nd semestre car on ne constate pas d'erreur d'orientation au 1^{er} semestre. De plus, il faut être conscient que les portails rendent l'établissement des emplois du temps très compliqués et que les matières des autres UFR empiètent sur le temps d'étude des matières de SHA.

On se rend compte que c'est un éternel recommencement. Le problème étant qu'il n'y a jamais suffisamment de recul pris, de bilan effectué avant de passer à une autre réforme. Il n'y a pas de mémoire de ce qui a déjà été fait.

Il y a une disparité importante de moyens entre les composantes à l'Université de Poitiers. L'UFR SHA est parmi les moins bien dotées. La direction envisage tout de même de faire remonter des demandes auprès de la future nouvelle équipe présidentielle qui se mettra en place en fin d'année suite aux élections du 20 octobre dernier, notamment en ce qui concerne les créations/redistributions de postes.

Devenir des équipes d'accueil

Extrait de la lettre du MESRI du 16/042019

« Le Ministère a pris la décision de mettre fin à la procédure de labellisation nationale des équipes d'accueil (EA), qui n'était pas un impératif réglementaire. [...] Chacun de vos établissements, dans le cadre de cette autonomie, se doit de déterminer l'ensemble des structures de recherche qu'il entend reconnaître et financer. [...] La disparition complète de l'attribution du label EA sera effective au 1^{er} janvier 2020. »

Les laboratoires de L'UFR se trouvent donc sans labellisation officielle nationale à ce jour. Une réflexion doit être engagée dans chaque équipe. Une stratégie collective doit être décidée pour être force de proposition auprès de la future nouvelle équipe présidentielle de l'Université de Poitiers.

Ce qui se profile est un regroupement des ex. Equipes d'Accueil. C'est l'UP qui décidera de sa stratégie de regroupement. Pour le moment, 6 campus existent dont la plupart regroupe 2 à 5 laboratoires. Le campus SHS, lui, regroupe 13 laboratoires. Il pourrait être décidé de regrouper les ex. EA au sein de l'UP et non par composante, de faire ressortir certaines équipes et d'agréger les autres autour. Il se peut que le coût de l'évaluation des équipes, à la charge de l'UP, soit trop important est qu'il soit donc décidé d'en avoir le moins possible.

Il peut être intéressant d'être une grande équipe pour prétendre à une reconnaissance nationale qui est indispensable pour répondre à des appels à projets de niveaux national et international. Cependant, d'autres équipes sont très pointues et ne répondent pas à des appels à projets. Certaines nécessitent peu de moyens et les chercheu.r.se.s sont reconnu.e.s grâce à leurs publications, des colloques et des amitiés nouées au fil de leur carrière.

L'équipe CAPS appartenait à une EA multi-site qui évolue en fédérations d'unités de recherche. Le CAPS pourrait donc devenir une unité de recherche de l'UP à l'intérieur d'une fédération qui comprendrait 4 unités. Il existe aussi à Poitiers des fédérations de recherche internes : des regroupements de chercheu.r.se.s de toutes composantes qui veulent travailler ensemble. Elles proposent une autre façon de travailler et s'avèrent être très productives. Ces fédérations pourraient être un exemple de reconversion des équipes. On ne partirait pas des laboratoires existants, mais de personnes voulant travailler ensemble qui se regrouperaient.

Il ne faut pas négliger l'importance des laboratoires auprès des doctorant.e.s. Ils.elles ont besoin de rejoindre une équipe et d'être entouré.e.s de plusieurs personnes. Cela permet aussi le financement des thèses.

Une approche pluridisciplinaire n'est pas le souhait de tout le monde. Certain.e.s souhaitent rester une équipe disciplinaire et préféreraient une fédération de laboratoires dans un pôle avec une thématique. D'autant plus que les EA ont produit un travail et des publications, il ne faudrait pas renier ce qui a été fait en les supprimant. L'important est aussi et surtout de garantir les moyens pour la recherche fondamentale.

Les dernières fiches Contrat de Plan Etat-Région portées par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société montrent que les thématiques de recherche prioritaires pour la région sont très restreintes. Des thématiques entières de recherche disparaissent, ex : Histoire ancienne, au profit de thématiques telles que l'éducation numérique et la santé.

Les allocations doctorales libres non thématiques se réduisent.

La discussion doit continuer au sein de chaque laboratoire et de la commission recherche de l'UFR.

Stratégie de recrutement pour les prochaines années

La problématique est de réussir à anticiper les départs des personnels enseignant et Biatss. Chaque année, en septembre, l'affectation des postes laissés vacants doit être décidée. Ces dernières années, un effort a été fait pour anticiper au maximum ces départs, mais ce n'est pas encore suffisant. La réforme des retraites ajoute de la difficulté car chacun est libre de décider à plus ou moins 5 ans de son départ. A ce jour, on ne connaît que les départs de collègues qui ont manifesté leur volonté de partir pour le 1^{er} septembre 2021.

Le taux d'encadrement est un bon indicateur pour le recrutement des enseignant.e.s. Il est intéressant de remarquer qu'aujourd'hui l'habitude est prise de penser redéploiement plutôt que création de postes. Il y a quelques années une augmentation du nombre d'étudiant.e.s aurait signifié une augmentation du nombre de postes. En plus de ce taux d'encadrement, il faut prendre en compte la partie recherche et des petites structures telles que le Pôle Universitaire Musique et Danse qui accueille peu d'étudiant.e.s, mais nécessite des moyens humains. Il faut réussir à maintenir un équilibre pour garantir un bon fonctionnement de tous les départements et laboratoires.

Avec la COMMunauté d'Universités et d'Etablissements, 60 créations de postes ont été possibles. Au moment de la mise en place de Parcoursup, des filières Psychologie (pas à Poitiers) et STAPS ont obtenu des créations de postes. C'est donc qu'il est possible d'obtenir de nouveaux postes. Il sera important d'insister auprès de la nouvelle équipe présidentielle de l'Université de Poitiers pour un redéploiement de postes. La marge de manœuvre en ce sens est limitée à l'intérieur même de l'UFR, mais peut-être possible entre les composantes de l'UP. Il faudrait également avoir accès aux chiffres de toutes les composantes pour comparaison. L'expérience montre que seule l'UP peut les fournir car un seul accès aux annuaires de l'ENT ne permet pas un recueil de données fiables.

Peut-être ne faut-il pas non plus se baser uniquement sur le taux d'encadrement et les départs ? Il peut y avoir des besoins sur le terrain qui ne sont pas visibles. Chaque département et laboratoire devrait faire remonter ses demandes qui pourront être prioritaires.

9. Questions diverses

- Des étudiant.e.s ont des difficultés à trouver des stages dans le contexte sanitaire actuel. Cela a été relaté par des étudiant.e.s en Histoire et Psychologie clinique. Apparemment dans d'autres secteurs d'activité il n'y a pas de difficulté particulière. Pour l'année 2019-2020, il y avait eu un cadrage ministériel qui autorisait la neutralisation des stages ou leur prolongement sur cette nouvelle année. Pour cette année, il n'y a pas encore eu de décision prise au niveau ministériel. Ce sujet pourrait être abordé lors de la prochaine commission de la formation avec, au préalable, un retour demandé aux responsables de formation.
- Serait-il possible d'accorder le piano de l'Hôtel Fumé car des étudiant.e.s en jouent régulièrement ? Au regard de son état, il est peu probable qu'il soit encore possible de le remettre en état. Peut-être faudrait-il voir en commission de la culture et de la vie associative s'il est possible de trouver des moyens pour le remplacer ?
- Un sujet dont on ne parle jamais sont les violences sexuelles. Un rapport de l'observatoire des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur est paru le 12 octobre 2020 <https://observatoire-vss.com/notre-rapport>. Trois chiffres: 1 étudiante sur 10 a été victime d'agressions sexuelles au cours de ses études et 1 étudiante sur 20 a été victime de viol ; seuls 11% des répondant.e.s à l'enquête indiquent avoir informé leur établissement des faits subis ou constatés.

Il existe aussi le problème de la prostitution notamment chez les étudiant.e.s en situation de précarité.

Notre UFR de sciences humaines et sociales peut être un vivier de ressources pour aborder ces sujets.

A l'UP, c'est la cellule égalité hommes-femmes qui est en charge de ces questions. Il y a un vice-président à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'université citoyenne.

Le directeur de l'UFR propose de diffuser ce rapport aux membres du conseil d'UFR.

Dates à retenir :

Commission Recherche : jeudi 22 octobre 14h

Commission Vie Culturelle et Associative : jeudi 5 novembre 14h

Commission Formation : jeudi 12 novembre 14h

Commission Recherche : **jeudi 12 novembre 14h (date modifiée)**

Commission des Finances : jeudi 19 novembre 14h

Conseil d'UFR : jeudi 3 décembre 14h

Le responsable administratif



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Nadia SGOIFO

